

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

SOUS DIRECTION ADMINISTRATION - FINANCES
GROUPEMENT ACHATS PUBLICS, SECURITE JURIDIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2023

P.V. n° 129
Dossier n° 7

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU le marché public de travaux MP981 du SDIS 77 pour la construction de bureaux pour son Etat-Major de Melun dont la société ERI était titulaire du lot n°10 (Chauffage - Ventilation - Climatisation - Plomberie - Sanitaires),

VU la mesure de médiation proposée par le Tribunal administratif de Melun et acceptée par les deux parties suite à la réclamation de la Société ERI au motif d'allongement du délai d'exécution,

VU le mémoire relatif à l'autorisation de signer un protocole d'accord transactionnel et indemnitaire avec la société ERI pour les travaux sur le site de l'Etat-Major,

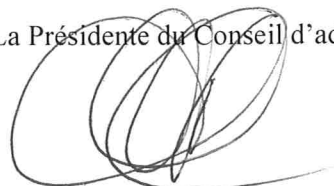
VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- De m'autoriser à signer les documents afférents à la mise en place du protocole d'accord transactionnel.

La dépense afférente au versement de l'indemnité prévue au dit protocole sera imputée au chapitre 67 « Autres charges exceptionnelles ».

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU